

Le **F**onds **E**uropéen **A**gricole pour le **D**Eveloppement **R**ural

1er pilier

(aides directes +
aides découplées)

FEAGA

(fonds européen agricole
de garantie)

2ème pilier

(développement rural)

FEADER

(fonds européen agricole
pour le développement rural)

- La France a choisi de mettre en place le FEADER
 - À partir d'une stratégie nationale
 - Dans le cadre d'un Plan de Développement Rural Hexagonal (**PDRH**) et de Programmes de Développement Rural (1 par DOM)

- Le PDRH définit le cadre général, la stratégie, les objectifs et les modalités d'intervention
- Il est complété par des volets régionaux, établis au travers de Documents Régionaux de Développement Rural (**DRDR**)

Les mesures relèvent soit :

- du socle national (Installation, PMBE, ICHN...)
- du socle régional, mis en œuvre dans le cadre du DRDR

PDRH: 5,3 Milliards € de FEADER

Stocks

**de la programmation
2000-2006**

1 , 1 milliards €

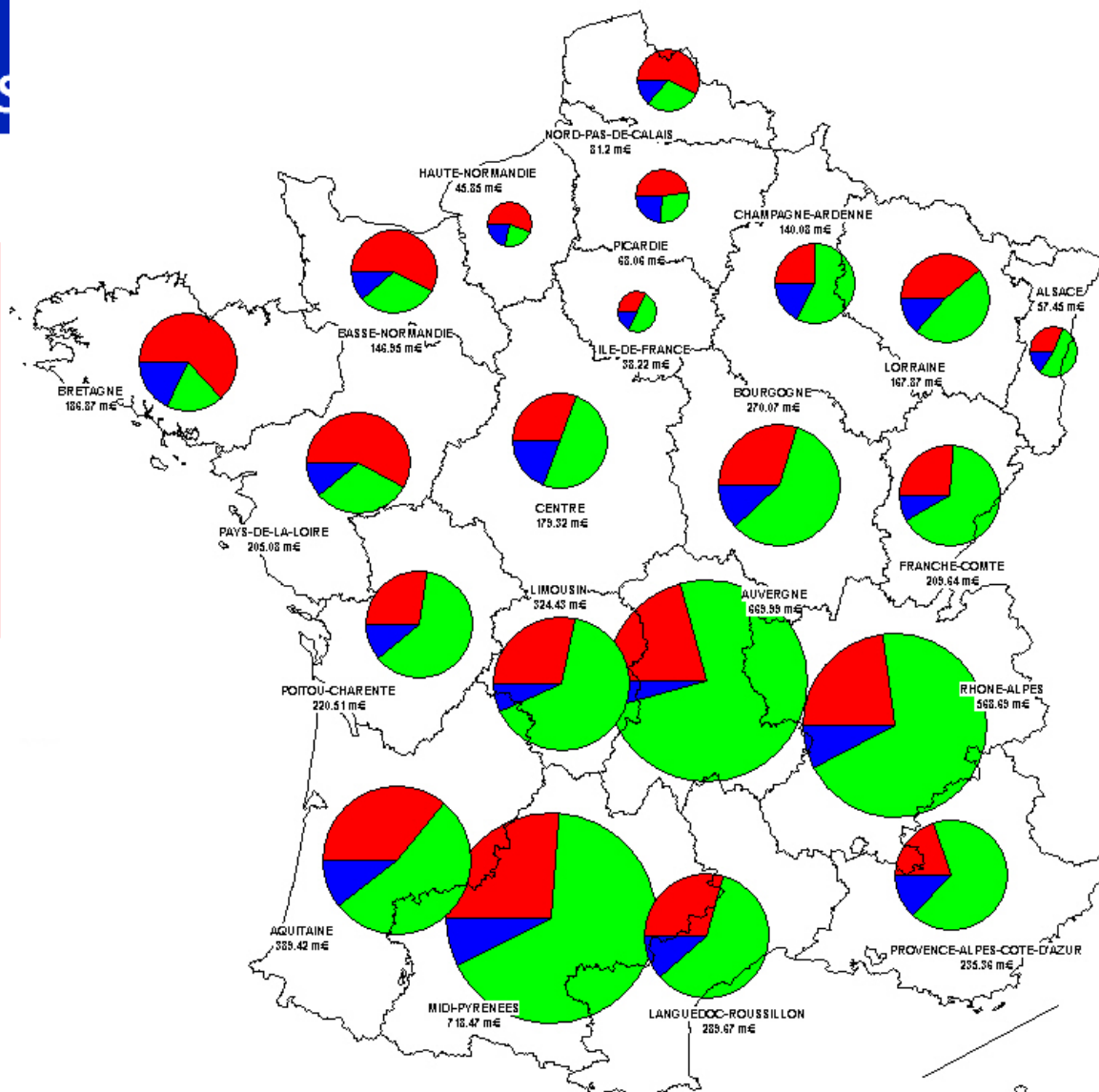
Socle national

2 , 5 milliards €

Volets régionaux

1 , 7 milliards €

Répartition régionale des enveloppes FEADER par axe (socle national et volets régionaux)



En Midi-Pyrénées:

DRDR= 185 M€ de FEADER

Sur les 4 principaux axes du programme

Socle national = 540 M€ de FEADER

Trois grandes priorités

Compétitivité des exploitations
agricoles et forestières

Environnement

Développement rural



**Compétitivité des
exploitations agricoles
et forestières: 91 M€**

Plan bâtiment
d'élevages 48 M€

Plan végétal
environnement 5 M€

Formation 9,5 M€

Diffusion des
connaissances

Démarches qualité 8,8M€

Industries
agroalimentaires 12 M€



Mesures agroenvironnementales 32 M€



Qualité de l'eau

11 M€

Natura 2000

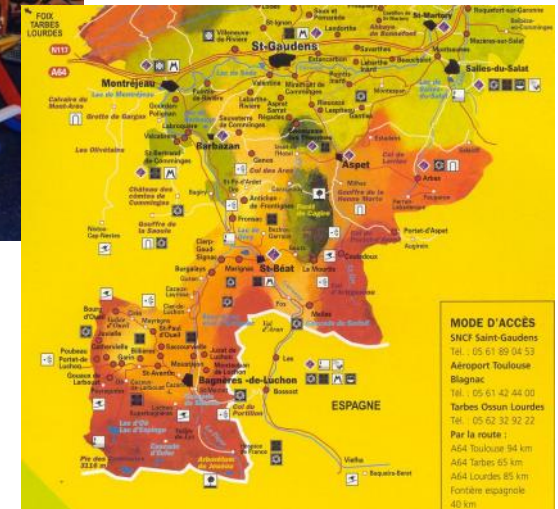
8 M€

Agriculture biologique

6 M€

+ 3 M€

LEADER



Développement rural

28 M€

Dont:

Développement des
territoires: 6,6 M€

Natura 2000 6 M€

+ 21 M€
LEADER

Pastoralisme

Ingénierie territoriale 3 M€

8 M€

- Un partenariat multiple

Etat

**Agence de l'eau
Adour Garonne**

Conseil Régional

Conseils Généraux

- Un guichet unique

La DDAF

L'axe 4, Approche LEADER

L'intégration dans la programmation régionale
du développement rural

L'intégration de LEADER dans le RDR

L'axe LEADER (axe 4) « **méthodologique** » qui permet de mettre en œuvre :

- soit les mesures prévues dans les axes 1, 2 ou 3
- soit des actions non prévues, définies localement, contribuant aux objectifs globaux d'un des axes

30M€

Les 7 pré-requis fondamentaux de LEADER

- ❑ **Une** priorité ciblée, décrivant la stratégie du territoire pour la période 2007-2013
- ❑ **Un** partenariat public-privé fort (GAL) où les forces vives du territoire (notamment secteur privé) sont représentées,
- ❑ **Une** approche ascendante (bottom-up), émergence des projets au + petit niveau.
- ❑ **Une** approche globale, transversale, associant l'ensemble des secteurs de l'économie rurale
- ❑ **Une** démarche innovante (pas faire dans l'axe 4 ce qu'on peut faire dans le 3; LEADER n'est PAS ce qui n'est pas finançable par ailleurs)
- ❑ **Une** mise en réseau: partage d'expériences, de bonnes pratiques,
- ❑ **Une** volonté de coopération avec d'autres territoires européens

Les Groupes d'Action Locale :

- ◆ Traduisent le partenariat local
- ◆ Sont porteurs d'une stratégie locale de développement,
- ◆ Sélectionnent les opérations à financer,
- ◆ Peuvent être des ex-GAL LEADER+, ou de nouveaux territoires de projet,
- ◆ au moins 50% de partenaires économiques et sociaux (tels que agriculteurs, jeunes, femmes),
- ◆ Portent un territoire cohérent, d'une masse critique suffisante (ressources humaines, financières et économiques)

➤ **Sélection des GAL le 24 juillet**

➤ **Dotation globale**

- ◆ selon le nombre de Gal sélectionnés chaque GAL disposera d'une enveloppe FEADER réservataire sur 7 ans allant de 1 à 2, 5 M€

Axe 5: le réseau rural régional

- prévu par le Règlement de Développement Rural
- Centré sur les actions de développement rural relevant du FEADER, mais pas exclusivement,
- permettant de décloisonner et faire travailler ensemble, sur des thématiques opérationnelles d'intérêt régional (et/ou national; et/ou européen) les acteurs économiques du territoire.

- Un co-pilotage Préfet de région – Président du Conseil Régional,
- Une coordination régionale,
- Une autonomie dans la mise en œuvre par les porteurs de thématiques,
- Des attendus indispensables: une structure ouverte et participative, une nécessité de résultats.

Les thématiques 2008

- Usages et conflits d'usage autour du foncier
- Gouvernance et animation territoriale
- Accueil des nouveaux arrivants dans les territoires ruraux
- Réponses des territoires au nouveau contexte mondial (énergétique, alimentaire, climatique...)

Concertation et orientation:

COREAM

Comité régional de suivi FEADER

Comité Régional de Programmation
FEADER

- Une instance unique pour l'orientation de l'ensemble des politiques publiques du ministère en région
- Un lieu de concertation transversal
- Un lieu de consultation/axe du FEADER



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Merci de votre attention